



Titre : Infirmier praticien ou infirmière praticienne

Ministère : Santé

Localité : Arviat, Baker Lake, Rankin Inlet

Numéro de référence : 10-02-250-13748KW

Type d'emploi : Poste permanent

Échelle salariale : 113 313 \$ à 128 596 \$ par année, 37,5 heures par semaine

Indemnité de vie dans le Nord : 18 517\$ - 24 281\$ par année

Statut syndical : Ce poste est régi par la convention du Syndicat des employés du Nunavut (SEN).

Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.

Date de clôture : Ce concours est ouvert à toutes et à tous.

Ce concours est ouvert à toutes et à tous.

Le gouvernement du Nunavut fait partie des employeurs canadiens de choix en matière de diversité ainsi que pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées en 2023. Avec l'une des populations les plus jeunes et dont la croissance est la plus rapide au Canada, le Nunavut est un territoire dynamique, vivant et déterminé à devenir un lieu encore meilleur pour les générations futures. En tant que gouvernement, nous travaillons à renforcer notre modèle de gouvernance unique, un modèle qui intègre les valeurs sociétales inuites, qui favorise l'utilisation de l'inuktitut, qui met en place une fonction publique représentative, et où un partenariat collaboratif permet de réaliser la promesse du Nunavut. Les personnes retenues profiteront d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicale et dentaire, d'un régime de retraite à prestations définies, d'une aide financière en cas de mutation et de possibilités de formation et d'avancement professionnel.

L'infirmier praticien ou l'infirmière praticienne fournit et gère de façon autonome l'évaluation de la santé, le diagnostic, l'intervention et les soins de suivi aux résidents de sa communauté, conformément aux lois, règlements, politiques, normes, missions et objectifs du ministère de la Santé et du gouvernement du Nunavut en matière de soins infirmiers. Par le biais d'interventions sanitaires (promotion de la santé, santé et sécurité au travail, santé publique, développement communautaire et traitement curatif), ce poste a une incidence directe sur l'état de santé des clients, des familles et de la communauté, et contribue à l'efficacité et à l'efficacé des activités du centre de santé.

Les principales responsabilités du ou de la candidat(e) retenu(e) seront notamment les suivantes :

- Fournir des soins infirmiers professionnels et des services de santé communautaire aux clients;
- Élaborer, faciliter, mettre en œuvre et modifier le contenu éducatif/de l'enseignement du client et de sa famille en fonction des besoins du client;
- Effectuer une surveillance de la santé et mener des activités préventives susceptibles d'améliorer la santé de la population;
- Fournir des connaissances expertes et spécialisées sur les soins de santé primaires liés aux soins infirmiers au Nunavut.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae par courriel à Nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période de probation doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. L'autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seuls les candidats invités à une entrevue seront contactés.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.



Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires à cet emploi s'acquièrent habituellement à l'issue d'un diplôme de niveau supérieur en pratique infirmière avancée, d'un certificat en pratique infirmière avancée ou d'un diplôme en soins de santé primaires pour infirmiers praticiens et infirmières praticiennes. Seront pris en considération les candidat(e)s qui ont suivi avec succès une procédure d'évaluation des compétences d'infirmier praticien ou d'infirmière praticienne par le biais d'un organisme de réglementation des soins infirmiers. Il faut pouvoir s'inscrire en tant qu'infirmier praticien ou infirmière praticienne auprès de le Collège et Association des infirmières des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut (CANNN). Deux ans d'expérience en tant qu'infirmier praticien ou infirmière praticienne sont préférables, mais les candidatures des nouveaux infirmiers praticiens et nouvelles infirmières praticiennes diplômé(e)s qui ont cinq ans d'expérience récente en tant qu'IA dans un environnement de soins actif seront prises en considération. Avoir suivi une ou plusieurs des formations suivantes est souhaitable, mais non nécessaire au moment de l'embauche : Cours de base en traumatologie, soins avancés en réanimation cardiorespiratoire (SARC), réanimation néonatale (PRN), ALERTE, STABLE, surveillance fœtale, examen pelvien, expérience du travail et de l'accouchement avec formation obstétricale avancée.

Il s'agit d'un poste de nature très délicate et une vérification du casier judiciaire jugée acceptable ainsi qu'une attestation de la capacité à travailler auprès d'une clientèle vulnérable sont requises.

Veillez noter qu'il est obligatoire d'avoir reçu le vaccin contre la COVID-19 pour se faire embaucher. Veuillez soumettre une preuve de vaccination contre la COVID-19 avec votre candidature.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français. Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une langue officielle du Nunavut constitue un atout. La connaissance des collectivités inuites, de la culture, du rapport à la terre, des valeurs Qaujimajatuqangit inuites, de l'inuktitut et une expérience de travail dans un environnement interculturel nordique sont également considérées comme des atouts.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Le personnel infirmier occupant à temps plein un poste à durée indéterminée reçoit une prime de 5 000 \$ à l'embauche; une prime supplémentaire de 5 000 \$ après 18 mois de service; et une autre prime de 10 000 \$ après 30 mois de service. À celles-ci s'ajoutent un montant de 9 000 \$ à titre de prime annuelle pour emploi de première ligne ainsi qu'une prime mensuelle de maintien des effectifs de 375 \$, soit 4 500 \$ par année.

Sont admissibles à une prime de 1^{er} échelon de 10 \$ l'heure les personnes occupant à temps plein et pour une durée indéterminée un emploi sur poste partagé en tant que : chef des programmes de santé; infirmière ou infirmier en santé communautaire; infirmière praticienne ou infirmier praticien; infirmière ou infirmier en santé publique; infirmière ou infirmier psychiatrique;

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ par courriel à Nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période de probation doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. L'autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seuls les candidats invités à une entrevue seront contactés.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 1041, Iqaluit
(Nunavut) X0A 0H0
<https://gov.nu.ca/fr/human-resources-fr>

Téléphone : 867 975-8600 ext 5706
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : nunavutnurses@gov.nu.ca



ᕈᕈᕋᕐ ᐱᕈᕐ ᐱᕈᕐ ᐱᕈᕐ
 Building Nunavut Together
 Nunavut liuqatigiingniq
 Bâtir le Nunavut ensemble

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT OPPORTUNITÉ D'EMPLOI

conseillère ou conseiller en santé mentale; sagefemme. Les postes admissibles à cette prime sont situés dans les localités suivantes : Coral Harbour, Naujaat, Cambridge Bay, Kugaaruk, Taloyoak, Arctic Bay, Clyde River, Sanirajak, Iqaluit, Kimmirut, Qikiqtarjuaq et Resolute Bay.

Sont admissibles à une prime de 2^e échelon de 15 \$ l'heure les personnes occupant à temps plein et pour une durée indéterminée un emploi sur poste partagé en tant que : chef des programmes de santé; infirmière ou infirmier en santé communautaire; infirmière praticienne ou infirmier praticien; infirmière ou infirmier en santé publique; infirmière ou infirmier psychiatrique; conseillère ou conseiller en santé mentale; sagefemme. Les postes admissibles à cette prime sont situés dans les localités suivantes : Arviat, Baker Lake, Chesterfield Inlet, Gjoa Haven, Grise Fiord, Igloolik, Kinngait, Kugluktuk, Pangnirtung, Pond Inlet, Rankin Inlet, Sanikiluaq, Whale Cove.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de doter de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae par courriel à Nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période de probation doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. L'autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seuls les candidats invités à une entrevue seront contactés.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
 Gouvernement du Nunavut
 C. P. 1000, succursale 1041, Iqaluit
 (Nunavut) X0A 0H0
<https://gov.nu.ca/fr/human-resources-fr>

Téléphone : 867 975-8600 ext 5706
Télocopieur : 867 975-6220
Courriel : nunavutnurses@gov.nu.ca